



C I M A

CONFERENCE INTERAFRICAINNE
DES MARCHES D'ASSURANCES

SECRETARIAT GENERAL

APPEL A CANDIDATURE AU SECRETARIAT GENERAL DE LA CIMA

La Conférence Interafricaine des Marchés d'Assurances (CIMA), organisme international créé par traité le 10 juillet 1992 à Yaoundé (République du Cameroun), est chargée de la supervision, de la régulation et du contrôle du secteur des assurances dans les quatorze (14) Etats membres, à savoir les six (6) Etats de la Communauté Economique et Monétaire de l'Afrique Centrale (CEMAC) et les huit (8) Etats membres de l'Union Economique et Monétaire Ouest Africaine (UEMOA).

Pour des besoins de renforcement de son personnel, le Secrétariat Général de la Conférence Interafricaine des Marché d'assurances (CIMA), sis à Libreville (République gabonaise) recrute un Responsable de la Communication.

I. PRESENTATION DU POSTE

- a) **Secteur d'activité :** Administration publique internationale (Organisation internationale)
- b) **Lieu d'affectation :** Libreville (Gabon)
- c) **Poste à pourvoir :** 01 Responsable de la Communication
- d) **Catégorie :** A2
- e) **Supérieur hiérarchique :** Chef de cabinet du Secrétaire Général
- f) **Missions :**

Sous la coordination du Chef de Cabinet, le Responsable de la Communication est chargé de :

- concevoir un projet de plan de communication du Secrétariat Général ;
- préparer des communications et dossiers de presse ;
- organiser des conférences de presse ;
- organiser la couverture médiatique des événements, manifestations et cérémonies institutionnelles ;
- organiser les rencontres du Secrétariat Général avec la presse ;
- réaliser des actions de relation publique ;
- animer et gérer le site Web du Secrétariat Général ;
- mettre à jour les informations du site Internet du Secrétariat Général ;
- tenir et archiver les données photographiques, cinématographiques, vidéographique pour la presse et les médias ;
- assurer la réalisation et la diffusion du journal du Secrétariat Général ;
- diffuser les informations via des supports papiers et audiovisuels;

- gérer les supports de communication de toute nature du Secrétariat Général de la CIMA ;
- effectuer toutes autres tâches confiées par la hiérarchie pour les besoins de service.

II. CONDITIONS GENERALES DE RECRUTEMENT

a) Profil du candidat

Les candidats au poste à pourvoir doivent :

- être ressortissants d'un Etat membre de la CIMA ;
- remplir les conditions de qualification professionnelle requises pour le poste ;
- être âgés de 25 ans au moins et de 40 ans au plus ;
- jouir de leurs droits civiques et être de bonne moralité ;
- avoir satisfait aux lois sur le recrutement dans l'armée nationale, si cela est obligatoire ;
- remplir les conditions d'aptitude pour le poste.

b) Qualifications requises

- être titulaire d'une Licence (BAC +3) ou équivalent en communication, journalisme ou un domaine connexe ;
- avoir une expérience professionnelle confirmée d'au moins 5 ans dans la gestion de la communication et des relations publiques ;
- avoir une capacité avérée à développer des stratégies de communication efficace et innovantes ;
- avoir une expertise dans la mise en œuvre des meilleures pratiques de communication et de relations publiques ;
- avoir une bonne maîtrise de l'outil informatique.

c) Qualités

- sens de responsabilité et de représentativité ;
- capacité d'écoute et sens du relationnel ;
- esprit d'ouverture et d'équipe ;
- probité sans faille ;
- capacité d'anticipation ;
- esprit de synthèse et capacité élevée de reporting ;
- rigueur, sens de l'organisation et de la diplomatie ;
- esprit d'initiatives ;
- sens de créativité et d'ouverture, aptitude de communication.

d) Composition du dossier

Tout candidat doit produire un dossier comprenant :

- une lettre de motivation ;
- un curriculum vitae détaillé ;

- les copies certifiées des diplômes, titres, attestations et qualifications ;
- les attestations de travail justifiant de l'expérience professionnelle ;
- un casier judiciaire datant de moins de 3 mois.

e) Nomination

Le Responsable de la Communication, nouvellement recruté sera soumis à une période d'essai de 3 mois. Si l'essai s'avère concluant, un contrat à durée déterminée d'une année lui sera proposé, puis un contrat à durée indéterminée en cas de confirmation sur la période annuelle.

f) Rémunération

La Conférence Interafricaine des Marchés d'Assurances offre au personnel un système de rémunération et d'avantages compétitifs sur le plan international (immunité diplomatique, exonération fiscale, assurance maladie, gratuité de transport pour la famille lors des congés...).

g) Délai de transmission des dossiers de candidature

Les dossiers de candidature doivent être transmis par les soins des Ministres en charge des assurances dans les Etats membres, au siège du Secrétariat Général de la CIMA sis à Libreville (République gabonaise) au plus tard le 25 juillet 2024.

h) Renseignements complémentaires

Pour tous renseignements complémentaires, les personnes intéressées peuvent s'adresser à la Direction Nationale des Assurances de leurs pays d'origine.

Fait à Libreville, le 27 JUIN 2024



Le Secrétaire Général P.I

Mamadou TRAORE